

Compte rendu réunion du Conseil d'Administration du CCAS

Du 16 mai 2024 à 16 heures 30

L'an deux mil vingt quatre, le seize mai à 16 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie située 3 Rue de l'École à MALAUSSENE sous la Présidence de M. CASTIGLIA Jean-Pierre, Président.

Présents : BLANQUET Marie. CHARVET Edith. DORNE Cécile. MERCIER Corinne.

Absents : BRANDINELLI Jeannine qui a donné pouvoir à BLANQUET Marie. FUYATIER Joëlle qui a donné pouvoir à CHARVET Edith. PALANCA Cyril et CANAVESE Sébastien, absents non excusés.

Date convocation : 22/04/2024

Secrétaire de séance : Mme MERCIER Corinne

ORDRE DU JOUR :

- **Intervention de Mme Alice TORCY pour présenter la nouvelle offre de service « Maison Santé » : nouveau programme et ses modalités de mise en œuvre**
- **Participation à la Maison Santé : janvier à août 2024**
- **Questions diverses**

I- Participation à la Maison Santé : janvier à août 2024

DELIB N° 05-2024

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration la participation financière de la Commune de Malaussène pour le financement de la Maison Sport Santé de janvier à août 2024.

Celle-ci est de 1358.00 €uros.

Monsieur le Président propose que cette participation soit prise en charge par le CCAS de la Commune de Malaussène.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ACCEPTE de prendre en charge la participation financière pour la Commune de Malaussène à la Maison Sport Santé de janvier à août 2024, gérée par l'Association ACTIVALLEES pour un montant de 1358.00 €uros.

La délibération a été adoptée par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

II- Intervention de Mme Alice TORCY pour présenter la nouvelle offre de service « Maison Santé » : nouveau programme et ses modalités de mise en œuvre

DELIB N°06-2024

Après avoir entendu la nouvelle offre de services Sport-santé pour la saison 2024-2025, présentée par Mme Alice TORCY, Directrice de l'association ActiVallées,

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration d'adopter une formule proposée par l'Association, la plus adaptée à notre commune, pour la saison 2024/2025.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de statuer.

OUI L'EXPOSE DE MÔNSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ADOPTE pour la Commune de Malaussène **LA FORMULE PLUS** qui s'élève à 1500 €uros de septembre 2024 à août 2025.

Cette formule comprend :

- réalisation de bilans de forme à domicile dans la commune
- 1 séance hebdomadaire d'une heure d'activité physique adaptée seniors (APA) durant la saison sportive (septembre à juin)
- Collaboration avec les associations pour des événements sport-santé avec une remise de 10%
- - 10 % de réduction sur le service à la carte

- des programmes sport-santé pour tous durant la saison sportive (septembre à juin)
- un rendez-vous sport-santé au sein de la commune.

PRECISE que l'adhésion 2024/2025 sera prise en charge par le CCAS de Malaussène.

AUTORISE Monsieur le Président à signer une convention entre les deux parties.

La délibération a été adoptée par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

III- Questions diverses

1- Participation du CCAS à la sortie en train des Pignes historique le 30 juin 2024

DELIB N°07-2024

Monsieur le Maire informe les membres du CCAS que l'Association Malaussénoise « Les Petits Loups » a le projet d'organiser une sortie en train des pignes (Train à vapeur), le 30 juin 2024 à partir de Puget Théniers jusqu'à Annot.

Les tarifs du voyage en train : aller – retour sont :

- 20 €uros pour les adultes
- 17 €uros pour les enfants de 4 à 11 ans
- gratuit pour les enfants de – moins de 4 ans

Monsieur le Maire propose au Conseil d'Administration de participer à ce voyage en train et propose de verser à l'Association des Petits Loups de Malaussène la participation suivante :

- 15 €uros pour les adultes de + de 62 ans
- 12 €uros pour les enfants de 4 à 12 ans

Les adultes et enfants doivent être domiciliés sur la Commune.

Cette participation pourra être versée à l'Association « Les Petits Loups » suivant un état des participants remis au CCAS de Malaussène mentionnant l'âge et le domicile.

OUI L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

ACCEPTTE de participer à cette sortie en train qui se déroulera le 30 juin 2024.

PROPOSE de verser à l'Association « les Petits Loups » de Malaussène la participation suivante :

- 15 €uros pour les adultes de + de 62 ans

- 12 €uros pour les enfants de 4 à 12 ans

Les adultes et enfants doivent être domiciliés sur la Commune.

Cette participation sera être versée à l'Association « Les Petits Loups » suivant un état des participants remis au CCAS de Malaussène mentionnant l'âge et le domicile.

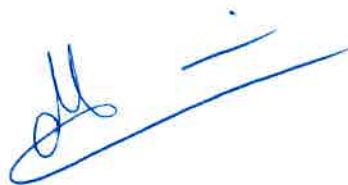
La délibération a été adoptée par 7 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

La séance est levée à 18 h 20

Malaussène, le 16 mai 2024

La secrétaire,



Le Président,



A circular official stamp in blue ink. The outer ring contains the text "C.C.A.S. de MALAUSSENE" at the top and "06710" at the bottom, separated by two stars. The inner circle contains the text "Mairie de Malaussène" and "Tél. 04 93 05 34 00".